



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrats de sécurisation professionnelle

Question écrite n° 40447

Texte de la question

M. François Sauvadet alerte M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation suivante : suite au départ imminent à la retraite d'un dirigeant d'entreprise artisanale et faute de repreneur, ce dernier est tenu de proposer un contrat de sécurisation professionnelle à ses trois salariés. Déclinés une première fois oralement, les CSP ont finalement été acceptés par les salariés suite à une forte incitation de la part de Pôle emploi. Ce chef d'entreprise se retrouve donc seul à devoir gérer ses chantiers jusqu'à son départ en retraite. De plus, celui-ci est tenu de verser à Pôle emploi deux mois de salaires bruts par salariés, les charges patronales correspondantes, ainsi que le droit individuel de formation correspondant aux trois contrats de travail, en plus de l'indemnité de licenciement. À l'heure de son départ en retraite, ce dirigeant de petite entreprise artisanale se retrouve donc fortement endetté, et menacé de saisie personnelle en cas de non-paiement. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de remédier à de telles situations, s'il est normal que le service public de l'emploi propose un arrêt immédiat du contrat de travail avant le terme de l'activité de l'entreprise, et si le Gouvernement envisage de modifier la loi pour prendre en compte la situation fragile des entreprises artisanales confrontées à ce type de situations.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40447

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11004

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)